Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_071-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_071

Objet : Election de la commission de délégation de services publics (CDSP)

LE JEUDI 4 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle de conseil, à la mairie de Plozévet, 14 Jules Ferry, 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, CANEVET Michel, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, FLOCHLAY Loic, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSUAL Joelle, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Jean-Luc, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loic, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentées : BEST Célia (pouvoir à DURAND Dorothée), KERSAUDY Maria (pouvoir à GENTRIC Alexis), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), RAPHALEN Michel (pouvoir à KERSUAL Joelle).

Absent excusé : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : Fabien BOURDON

Date de convocation et de publication : 29 mai 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34

****

Philippe RONARC'H, Président, rappelle que le conseil communautaire a fixé au cours de sa séance du 4 mai dernier, les modalités de dépôt des listes de candidatures pour l'élection de la commission définie par l'article L.1411-5 du CGCT. La CDSP est mise en place selon les mêmes modalités juridiques que la Commission d'Appels d'Offres.

Il est rappelé que la commission de délégation de services publics est compétente pour examiner les candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, ouvrir les plis contenant les offres, émettre un avis sur les offres analysées, émettre un avis sur tout projet d'avenant entrainant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Elle est composée du président de la communauté ou son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire.

Dans ces conditions, les conseillers communautaires ont été invités à constituer des listes de candidatures auprès du président.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_071-DE

Les candidatures, sous forme de listes, doivent comporter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, titulaires et suppléants inclus. Il est précisé également que ces listes pouvaient être complètes ou incomplètes. Les sièges sont répartis entre les listes suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité, le siège est attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le président propose au conseil communautaire de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP, selon les modalités fixées par le conseil du 4 mai 2026 et propose, dans les conditions prévues à l'article L.2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret, en procédant à un vote à main levée.
Il informe qu'après appel à candidatures, une seule liste est présentée ; il en est donné lecture par le président.

Vu le code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. L.1411-5 du CGCT définissant les règles relatives à la commission de délégation de services publics (CDSP) ;

Considérant que la commission de délégation de services publics est instituée conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, elle est composée du président de la communauté ou son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire.

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de services publics, annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité :

- **Proclame** Michel RAPHALEN, Philippe STEPHAN, Hervé LE COZ, Lucien PLOUHINEC et Christine GLAZ, membres titulaires de la commission de délégation de services publics et les déclare installés,
- **Proclame** Valentin ORY, Olivier PORS, Loic PETILLON, Jacques CARIOU et Alexis GENTRIC, membres suppléants de la commission de délégation de services publics et les déclare installés,
- **Institue** à titre permanent la commission de délégation de services publics, composée du président de la communauté ou son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants et les déclare installés.

Le secrétaire de séance,
Fabien Bourdon

Le Président,
Philippe RONARC'H